

# LES NOUVEAUX RYTHMES à L'ECOLE MATERNELLE

## Points de vigilance

*L'enfant a besoin d'une alternance équilibrée entre des temps d'apprentissage, de jeux, des moments de calme et de repos. La réforme permet de retrouver cinq matinées, moments de la journée où le pic d'attention des élèves est optimal.*

- *Le temps scolaire privilégie les apprentissages demandant attention et concentration, en conformité avec les orientations ministérielles et les programmes.*
- *Le temps périscolaire est un temps privilégié pour la détente, les loisirs et la découverte.*

*Tous les acteurs qui ont en charge l'organisation de la journée de l'enfant doivent, en concertation, s'inscrire dans cette cohérence, respectueuse des besoins de l'enfant.*

### En temps scolaire

**L'emploi du temps** quotidien et hebdomadaire doit :

- s'emparer de la matinée supplémentaire pour organiser différemment les apprentissages
- tenir compte de la nouvelle organisation hebdomadaire pour réinterroger la répartition des activités

Un équilibre doit être recherché entre les activités à fort guidage et les activités autonomes.

**L'organisation des APC** doit être intégrée à la réflexion sur l'emploi du temps global de l'enfant.

Eviter l'empilement d'activités. La succession des différents moments doit être pensée.

**La sieste** pour les TPS et PS doit être placée immédiatement après le déjeuner. Elle prime sur tout autre activité.

Les enfants qui dorment chez eux ont la possibilité de revenir en classe sur un créneau horaire pré-défini, afin de bénéficier des apprentissages de l'AM.

**La récréation** en section de TPS et PS ne s'impose pas et sa durée en MS et GS doit être repensée.

**La ritualisation du temps** à l'école permettra aux enfants :

- d'identifier les différents intervenants (trombinoscope), les moments, les lieux. Prévoir un affichage permanent dans la classe.
- d'assurer les transitions entre les différents moments

Veiller à la qualité des moments de transition

### Hors temps scolaire

Les activités périscolaires participent au développement de l'enfant. Elles doivent être organisées et réfléchies.

Le temps périscolaire doit proposer, selon le moment de la journée :

- après la pause méridienne : des activités calmes
- en fin d'après-midi : des activités plus dynamiques

ou une alternance des deux selon la durée retenue.

Les activités (durée, contenu) doivent être adaptées à l'âge des enfants.

Un aménagement des activités sera prévu pour permettre l'intégration progressive des tout petits et des petits après la sieste : ils ne doivent pas être réveillés.

Il faut veiller à l'alternance des contenus dès lors que la durée dépasse 45 min.

Les règles d'utilisation et de fonctionnement des espaces partagés feront l'objet d'une harmonisation et d'une formalisation (règlement, charte).

Elles peuvent être différentes de celles de l'école mais doivent être stables et explicitées.